



COMPTE-RENDU



VISITE DU QUARTIER DE L'ÉTAPE

DU 7 OCTOBRE 2023

LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

- **Julien Gondard**, Maire de Fontainebleau,
- **Thibault Fliné**, adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement, la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,
- **Antoine Ingold**, adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,
- **Hélène Maggiori**, conseillère municipale déléguée à la forêt et à la candidature du Domaine de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'Unesco,
- **Gérald Ronteix**, conseiller municipal délégué à la sécurité,
- **Anne Cecconello**, directrice du pôle Patrimoine, Environnement, et Aménagement Durable,
- **Karine Gueppois** agent de police municipale.

Le point de rendez-vous a été donné au niveau du centre des finances publiques.

I. LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ETAPE



Durée du chantier : octobre 2021/octobre 2022.

Budget du chantier de requalification de la place de l'Etape : 2 460 000 € TTC

Objectifs du projet :

- o Apaiser la place et réduire l'emprise automobile ;
- o Favoriser les mobilités douces (zone de rencontre) ;
- o Améliorer le cadre de vie (fontaine, lieux de convivialité, présence végétale).

Détails du projet :

- o Installation d'un PAV pour les déchets ;
- o Mise en place d'un plateau apaisé surélevé et de trottoirs larges ;
- o Plantation d'arbres et d'un « salon végétal » avec assises en bois ;
- o Création d'une fontaine ;
- o Mise en place de stationnements linéaires PMR ;
- o Chaussée à voie centrale banalisée (mobilités douces) + 3 aires de stationnement vélos.

• **Rappel septembre 2023** : rénovation du toit-terrasse du parking de l'Étape. Reprise de l'étanchéité du dernier niveau, reprise ponctuelle des niveaux inférieurs et amélioration de l'éclairage.

Cette rénovation permet de proposer 56 places de stationnement supplémentaires en cœur de Ville.

Coût du chantier : 400 000 € payé par Interparking, dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP).



Si les riverains saluent dans l'ensemble le renouveau esthétique (bien que trop minéral) de cette place et le travail de végétalisation, ils critiquent néanmoins le manque de consultation sur le projet et émettent quelques réserves sur les points suivants :

- **La fontaine ne semble pas bien fonctionner correctement, ou du moins déborde, ce qui « inonde » la place et créé des flaques d'eau.**

Lors des contrôles mensuels nous avons effectivement décelé quelques mauvais réglages, néanmoins de manière générale, la fontaine fonctionne bien, même si quelques tâtonnements sont nécessaires pour trouver le bon réglage des débits.

- **Les riverains expriment également des inquiétudes sur le devenir de la fontaine de place du jet d'eau, dans le cadre du futur projet de requalification de la place.**

M. le Maire tient à rassurer les Bellifontains, la fontaine sera retirée uniquement pendant la durée des travaux, elle sera ensuite reposée au même endroit.



- **La cohabitation entre voitures et vélos est toujours difficile. Certains critiquent le comportement des cyclistes tandis que d'autres dénoncent la vitesse excessive des voitures. Tous réclament une meilleure signalisation de la « circulation partagée » et de vitesse limitée à 20km/h. Pourquoi ne pas mettre en place des aménagements permettant de traverser la route en toute sécurité ? : Signalisation au sol, panneaux lumineux... ?**

Afin de rendre les règles de circulation de cette « zone de circulation partagée » plus visibles, nous avons :

- Installé des panneaux de communication rappelant le principe de cette zone de rencontre (pourtant bien inscrite au code de la route !)
- Posé des bandes réfléchissantes sur plusieurs potelets là où les traversées se font le plus souvent (zones pavées).
- Mis en place une présence renforcée de la Police Municipale dans ce secteur



Nous ne pouvons apposer de marquages au sol sur les pavés, la peinture y adhère très mal, nous étudions en revanche l'installation de catadioptrés (petits signaux lumineux) sur la chaussée et d'un nouveau marquage sur la zone centrale en enrobé.



- **Certains riverains dénoncent la trop grande emprise des terrasses de certains cafés qui nuit à la circulation des piétons. Respectent-ils bien les règles qui s'appliquent à tous ?**

Les terrasses ont été cloutées selon les autorisations délivrées dans les arrêtés d'occupation du domaine public, la Police Municipale effectue fréquemment des contrôles.

2. QUESTIONS GÉNÉRALES

- **Que fait la Ville pour lutter contre les nuisances engendrées par les maison dites « INSEAD » à Fontainebleau et plus particulièrement dans ce quartier ?**

La Ville travaille à une solution juridique auprès du Procureur de la République pour plusieurs d'entre elles sur le volet urbanistique. Des échanges réguliers se poursuivent également entre la Ville et le collectif de riverain « oreille en ville ».

Le chemin sera long pour mener à bien le combat contre ce type d'habitat et les nuisances qui en découlent. Les nouvelles règles qui seront définies dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration avec la CAPF) mais une évolution de la législation (par exemple concernant la réglementation des établissements recevant du public) nous permettrons, à terme, de mieux lutter contre ces nuisances. Nous travaillons aussi avec l'INSEAD pour trouver des solutions, ensemble, à ces nuisances.

- **Les riverains mentionnent l'incivisme de nombreux Bellifontains concernant les déjections de leurs chiens et s'étonnent de la disparition des sacs en libre-service au niveau des espaces dédiés.**

Les sacs ont été retirés car les stocks étaient souvent vidés dans la journée par des propriétaires de chiens indisciplinés. De plus, la lutte contre ces incivilités est difficile, il n'est possible de verbaliser les propriétaires que lorsqu'ils sont pris sur le fait.

A terme, l'augmentation du nombre de caméras en ville et la création d'un centre de supervision urbain (CSU) permettra plus facilement de verbaliser les contrevenants. Nous allons néanmoins lancer en début d'année prochaine une nouvelle campagne de sensibilisation dans l'espace public afin d'inciter les Bellifontains à faire preuve de davantage de civisme.

- **La nuit lorsque l'éclairage urbain est éteint les riverains trouvent la traversée des routes dangereuse. Des passages piétons luminescents sont-ils envisagés ?**

La peinture photoluminescente n'est pas homologuée pour les passages piétons en France. D'ici 3 ou 4 ans, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Nous pourrions alors mettre en place un nouvel éclairage modéré, dit « clair de lune », afin de maintenir un peu de luminosité la nuit tout en respectant la biodiversité.

- **Les riverains sont satisfaits de la part belle donnée aux mobilités douces à Fontainebleau (liaison Douce, circulation partagée...). Ils considèrent cependant que le nombre d'installations d'attaches vélo en ville ne suit pas ce mouvement. Est-il possible d'en installer davantage ? Est-il possible d'en installer (même de manière temporaires) lors des événements majeurs par exemple ?**

La Ville installe de plus en plus d'attaches vélos au fur et à mesure de la rénovation des places et voiries. On dénombre 180 attaches vélos à ce jour mais de nouveaux sont installés régulièrement. Des emplacements supplémentaires ont d'ailleurs été récemment ajoutés Place de l'Etape. Notre service manifestations va étudier la possibilité d'installer des attaches vélos temporaires lors des événements de forte affluence.



Liaison douce (Route Louise/Bd Joffre)



Plan de la liaison douce

3. QUESTIONS / RÉPONSES PAR QUARTIERS :

Rue d'Alsace :

- **Au coin de la rue d'Alsace deux bacs à fleurs ont été installés. Ils sont très jolis mais, installés trop près du trottoir, ils limitent la visibilité pour les automobilistes. Est-il possible de les déplacer ?**

Les bacs ont été déplacés le 18 octobre 2023, les services de la Ville seront vigilants en cas de stationnement sur le trottoir.



Rue d'Avon :

- **Des riverains nous ont signalé un candélabre défectueux (qui s'allume rarement ou qui clignote) près du 22 bis de la rue d'Avon.**

Le signalement a été fait au bailleur en charge de l'éclairage public.

- **La voirie rue d'Avon et rue Marrier est en très mauvais état. Une réfection est-elle prévue ?**

Ces routes sont inscrites à la liste de nos chantiers prioritaires. Il est probable que ces 2 rue soient rénovées en 2024.

- **Pourquoi le parking de la Mairie situé rue d'Avon est-il éclairé en permanence (y compris la nuit) ?**

C'était une erreur, l'horloge de contrôle est à nouveau bien réglée pour l'extinction des feux la nuit.



- **Les riverains demandent le remplacement des vieux modèles de lampadaires rue d'Avon, inesthétiques et placés très haut. Un remplacement est envisagé à court terme dans cette rue ?**

Toutes les lanternes sont progressivement remplacées en LED. Cette rue devrait être traitée en 2024 ou 2025.

Rue Marrier :

- **Un riverain nous signale que les avaloirs de la rue Marrier sont régulièrement bouchés.**

La CAPF (Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau) qui a la compétence assainissement à Fontainebleau a été sollicitée pour résoudre ce problème.

- **Présence de tags sur les boîtiers rue Marrier. Est-il possible de les repeindre ?**

Les boîtiers ont été repeints. De manière plus générale, la Ville a engagé une campagne de nettoyage du mobilier urbain afin d'en retirer les tags et autocollants qui malheureusement sont source de pollution visuelle.

- **De nombreuses infiltrations d'eau dans les caves sont constatées au niveau de la rue Marrier, notamment au 10-12. Est-il possible de reprendre les joints des pavés en bord de route ?**

La Ville reprend régulièrement les joints de pavé des voiries bellifontaines lorsque cela est nécessaire. En revanche les problèmes d'infiltrations sont rarement dus à un problème d'étanchéité de la voirie mais sont bien la conséquence d'infiltrations au niveau des fondations des habitations qui ne sont plus étanches.

- **Est-il possible d'ajouter un panneau sens interdit en bas de la rue Marrier en direction inverse du sens de la rue d'Avon ? En effet, lorsque le sens de la rue Marrier est inversé (pour diverses raisons), des personnes ne connaissant pas la Ville tournent à gauche, en direction de la rue d'Avon, pensant en avoir le droit, car aucune signalisation n'y est apposée (ce qui est logique car le sens habituel de cette rue est « montant »).**

Nous avons bien pris en compte cette remarque pertinente, un panneau « sens interdit » a été installé le 18 octobre 2023 à la suite de la visite.



Rue de la Coudre :

- **Il manque un potelet piéton Rue de la Coudre.**

La giration des camion poubelles ne permet pas de mettre un potelet à cet endroit, il serait en permanence percuté.



4. CONTACT

Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à **maire@fontainebleau.fr**. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

Les élus sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à **assistante.elus@fontainebleau.fr**.

Hôtel de Ville
40 rue Grande
77300 Fontainebleau